

Décision 02-D-24 du 27 mars 2002

relative à une saisine de la société Cabinet Affaires et Recouvrement à l'encontre de la société Buroservices

Posted on: 24 avril 2002 | Secteur(s) :

SERVICES

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Madame Marret, gérante de la société Cabinet affaires et recouvrement (ci-après CAR)

Dispositif(s)

Irrecevabilité
Rejet

Entreprise(s) concernée(s)

Buroservices

Lire

le texte intégral de la décision

26.11 Ko